

## ANNEXE 1

### RÉPARTITION DES RESSOURCES ENSEIGNANTES

#### Choix locaux (Année 2025-2026)

Convention collective 2023-28

<b>Volet 1</b> C.C. - Annexe I-2 A Enseignement	<b>Volet 2</b> C.C. - Annexe I-2 B Coordinations et cycle de vie des programmes			<b>Volet 3</b> C.C. - Annexe I-2 C Fixe à 2,04 ETC Perfectionnement	<b>Colonne D</b> C.C. - Annexe I-2 D Fixe à 4,97 ETC Soutenir le plan stratégique de développement				<b>Annexe budgétaire A112</b> C.C. - Annexe I-14 3,03 ETC <sup>1</sup> Soutien à la réussite
Prestation de cours et de stages  <i>Annexe locale 1</i>	Coordination dpt + stages  <i>Annexes locales 2a et 2b</i>	Coordination programme  <i>Annexe locale 3a</i>	Cycle de vie des programmes (élaboration, implantation, évaluation et révision)  <i>Annexe locale 3b</i>	Voir programme de perfectionnement des enseignants (D-05)	Enjeux réussite	Recherche	CPA+	PSD Autres	EBP-EESH
<b>Ressources génératrices</b> de postes				<b>Ressources non génératrices</b> de postes, mais qui peuvent relever des MEDs  Les CFC (charges à la formation continue) sont également des ressources non génératrices de postes (Article 8-7.07, 3 <sup>e</sup> paragraphe)				<b>Ressources génératrices</b> de postes pour seulement 75 % des ETC	

Ressource génératrice de poste = ressource qui peut mener à l'obtention d'une permanence

MED = Mise en disponibilité

<sup>1</sup> ETC variables puisque calculés à partir du financement annuellement indexé par le Ministère.